



Affichage : 30 Juin 2020

Retrait : 31 Juillet 2020

**COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2020**

Sous la présidence de Monsieur Daniel FAVIER, Maire,

Présents : MM. Mmes BEILLOT – BONNET – BROUSSE – CHABERT – CHALENCON – DUCRAY – FAURE – FAVIER – FRAISSE – GARNIER – HUMBERT – LIOTIER – MEILLER – MOUNIER et PAULET.

La séance est ouverte à 20 H 00.

Monsieur FAVIER procède à l'appel nominatif des élus.

Monsieur Yannick CHALENCON est nommé secrétaire de séance.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité que Monsieur Yannick CHALENCON soit le secrétaire pour le conseil municipal du 26 Juin 2020.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE-RENDU EN DATE DU 25 MAI 2020

FINANCES

1. BUDGET GENERAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2019
2. BUDGET EAU – AFFECTATION DU RESULTAT 2019
3. BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT 2019
4. TAUX D'IMPOSITION 2020
5. BUDGET GENERAL – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020
6. BUDGET EAU – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020
7. BUDGET ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020
8. SUBVENTIONS 2020
9. RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE
10. FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE – REFECTION DES VOIRIES DE FONTBONNE ET DE BOIS LONG
11. COVID 19 – INDEMNITES POUR LES TRANSPORTEURS

ADMINISTRATION GENERALE

12. DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL SYNDICAL DU S. I. P. E. P.
13. DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CAPTURES DE CARNIVORES ERRANTS
14. DESIGNATION DES DELEGUES AU SECTEUR INTERCOMMUNAL D'ENERGIE
15. DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE
16. DESIGNATION DU DELEGUE AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE
17. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE D'APPELS D'OFFRES

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

18. CESSION DES PARCELLES A 743 ET A 744

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE-RENDU EN DATE DU 25 MAI 2020

Le compte-rendu de la séance du 25 Mai est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

1. BUDGET GENERAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2019

L'assemblée est informée qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2019 pour le budget général.

Il est proposé à l'assemblée de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2019, soit + **158 743,03 €**, à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement pour **158 743,03 €** (compte 1068).

Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- **ARRÊTE** l'affectation du résultat 2019 comme suit :
 - Résultat à affecter : + **158 743,03 €**,
 - Besoin de financement de la section d'investissement : **158 743,03 €** au compte 1068.

2. BUDGET EAU – AFFECTATION DU RESULTAT 2019

L'assemblée est informée qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2019 pour le budget eau.

Il est proposé à l'assemblée de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2019, soit + **12 684,21 €**, en l'affectant en excédent de fonctionnement reporté pour **12 684,21 €** (compte 002).

Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- **ARRÊTE** l'affectation du résultat 2018 comme suit :
 - Résultat à affecter : + **12 684,21 €**,
 - Excédent de fonctionnement reporté : **12 684,21 €** au compte 002.

3. BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT 2019

L'assemblée est informée qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2019 pour le budget assainissement.

Il est proposé à l'assemblée de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2019, soit + **31 031,92 €**, à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement pour **19 141,56 €** (compte 1068), et d'affecter le solde en excédent de fonctionnement reporté pour **11 890,36 €** (compte 002).

Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- **ARRÊTE** l'affectation du résultat 2017 comme suit :
 - Résultat à affecter : + **31 031,92 €**,
 - Besoin de financement de la section d'investissement : **19 141,56 € au compte 1068**,
 - Excédent de fonctionnement reporté : **11 890,36 € au compte 002**.

4. TAUX D'IMPOSITION 2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le produit fiscal résulte de l'application de taux aux bases nettes d'imposition, lesquelles évoluent chaque année en raison de la croissance de la matière imposable et de l'incidence de mesures législatives.

Il est proposé à l'assemblée de maintenir les taux des trois taxes directes locales selon les dispositions suivantes :

2020	Bases estimées 2020	Taux 2020 proposés	Produit fiscal 2020 attendu
Taxe d'Habitation	963 900,00 €	9,44%	90 992,00 €
Taxe Foncière Bâti	657 200,00 €	13,54%	88 985,00 €
Taxe Foncière Non Bâti	37 300,00 €	67,88%	25 319,00 €
		TOTAL	205 296,00 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **RECONDUIT** sur 2020 les taux de fiscalité de 2019 selon les dispositions énoncées ci-dessus, soit :
 - Taxe d'Habitation : 9,44 %,
 - Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 13,54 %,
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 67,88 %

5. BUDGET GENERAL – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

L'assemblée est informée qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif pour l'année 2020.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les chiffres essentiels du budget général.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges Générales	220 000,00 €	Atténuation de Charges	5 000,00 €
Charges de Personnel	241 000,00 €	Produits des Services	77 542,75 €
Autres Charges de Gestion Courante	74 000,00 €	Impôts et Taxes	279 571,00 €
Charges Financières	20 000,00 €	Dotations et Participations	280 416,00 €
Charges Exceptionnelles	1 500,00 €	Autres Produits	29 500,00 €
Atténuation de Produits	56 110,00 €	Produits Exceptionnels	- €
Transfert à la Section d'Investissement	61 876,00 €	Transfert entre Sections	5 500,00 €
Transfert entre Sections	3 043,00 €		
TOTAL	677 529,00 €	TOTAL	677 529,75 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
		Exédent d'Investissement	
		Emprunt	
Déficit d'Investissement	73 130,99 €	Affectation du Résultat	158 743,03 €
Remboursement d'Emprunts	64 000,00 €	Transfert de la Section de Fonctionnement	61 876,75 €
Immobilisations	111 038,62 €	Dotations et Fonds Divers	15 000,00 €
Travaux en cours	54 200,00 €	Subventions	32 776,64 €
Immobilisations Corporelles	55 221,27 €	Transfert entre Sections	3 043,00 €
Transfert en Sections	5 500,00 €	Cession des Immobilisations	148 965,00 €
Opérations Patrimoniales	11 560,00 €	Opérations Patrimoniales	11 560,00 €
Restes à Réaliser	757 854,14 €	Restes à Réaliser	700 540,60 €
TOTAL	1 132 505,02 €	TOTAL	1 132 505,02 €
TOTAL GENERAL	1 810 034,02 €	TOTAL GENERAL	1 810 034,77 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ARRÊTE** le budget primitif général de la commune de BEAUX pour l'exercice 2020 comme relaté dans le tableau ci-dessus.

6. BUDGET EAU – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

L'assemblée est informée qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif « Eau » pour l'année 2020.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les chiffres essentiels du budget « Eau ».

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges Générales	103 750,00 €	Atténuation de Charges	
Charges de Personnel	25 000,00 €	Produits des Services	117 124,79 €
Autres Charges de Gestion Courante	26 500,00 €	Impôts et Taxes	
Charges Financières	5 950,00 €	Dotations et Participations	56 000,00 €
Charges Exceptionnelles	1 500,00 €	Autres Produits	
Atténuation de Produits	16 090,00 €	Produits Exceptionnels	
Transfert à la Section d'Investissement		Transfert entre Sections	8 605,00 €
Transfert entre Sections	15 624,00 €	Excédent Reporté	12 684,21 €
TOTAL	194 414,00 €	TOTAL	194 414,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Déficit d'Investissement		Exedent d'Investissement	1 850,52 €
Remboursement d'Emprunts	8 869,52 €	Transfert de la section de fonctionnement	
Immobilisations		Dotations et Fonds Divers	
Travaux en cours		Subventions	
Immobilisations Incorporelles		Transfert entre Sections	15 624,00 €
Transfert en Sections	8 605,00 €	Cession des Immobilisations	
Restes à Réaliser		Restes à Réaliser	
TOTAL	17 474,52 €	TOTAL	17 474,52 €
TOTAL GENERAL	211 888,52 €	TOTAL GENERAL	211 888,52 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ARRÊTE** le budget primitif « Eau » de la commune de BEAUX pour l'exercice 2020 comme relaté dans le tableau ci-dessus.

7. BUDGET ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

L'assemblée est informée qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif « Assainissement » pour l'année 2020.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les chiffres essentiels du budget « Assainissement ».

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges Générales	2 220,00 €	Atténuation de Charges	
Charges de Personnel	10 000,00 €	Produits des Services	46 900,59 €
Autres Charges de Gestion Courante	10 300,00 €	Impôts et Taxes	
Charges Financières	580,00 €	Dotations et Participations	
Charges Exceptionnelles	300,00 €	Autres Produits	50,00 €
Atténuation de Produits		Produits Exceptionnels	
Transfert à la Section d'Investissement	24 078,95 €	Transfert entre Sections	12 517,00 €
Transfert entre Sections	23 879,00 €	Excédent Reporté	11 890,36 €
TOTAL	71 357,95 €	TOTAL	71 357,95 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Déficit d'Investissement	13 700,81 €	Affectation du Résultat	19 141,76 €
Remboursement d'Emprunts	12 000,00 €	Transfert de la Section de Fonctionnement	24 078,95 €
Immobilisations		Emprunt	100 000,00 €
Travaux en cours	255 440,95 €	Subventions	150 000,00 €
Immobilisations Corporelles	18 000,00 €	Transfert entre Sections	23 879,00 €
Transfert en Sections	12 517,00 €	Cession des Immobilisations	
Restes à Réaliser	5 440,95 €	Restes à Réaliser	
TOTAL	317 099,71 €	TOTAL	317 099,71 €
TOTAL GENERAL	388 457,66 €	TOTAL GENERAL	388 457,66 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ARRÊTE** le budget primitif « Assainissement » de la commune de BEAUX pour l'exercice 2020 comme relaté dans le tableau ci-dessus.

8. APPROBATION DES SUBVENTIONS 2020

Il est proposé à l'assemblée d'attribuer les subventions 2020 conformément au tableau présenté ci-dessous :

PEYRE ASSAINISSEMENT	62 €
ASSOCIATION FAMILLE DE BEAUX	(46 X 13,5 €) = 621,00 €
ADMR	300 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le versement des subventions 2020 aux associations, telles qu'elles sont présentées dans le tableau ci-dessus,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget, chapitre et article concernés.

9. RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Il est rappelé à l'assemblée qu'une ligne de trésorerie n'a pas pour vocation de financer l'investissement et ne procure aucune ressource budgétaire. Elle ne finance que le décalage temporaire dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes.

La ligne de trésorerie est destinée à faire face à un besoin de fonds ponctuel ou éventuel. Il s'agit d'un droit de tirage permanent dont bénéficie la collectivité auprès d'un organisme prêteur dans la limite d'un plafond et d'une durée négociée dans le contrat et avec une mise à disposition immédiate des fonds.

Les mouvements de fonds correspondants sont effectués en trésorerie et ne sont donc pas retracés dans le budget, à l'exception du paiement des intérêts et frais de commission.

Pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie du budget principal, il est proposé à l'assemblée de contracter auprès de la Caisse d'Épargne l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 200 000 euros dans les conditions suivantes :

Montant : 200 000 €

Durée : 365 jours

Taux d'intérêt : Taux fixe à 0,99 %

Base de calcul : exact/360

Paiement des intérêts : chaque mois civil par débit d'office

Frais de dossier : 0,15 % du montant soit 300,00 € euros

Commission de réservation : néant

Commission de mouvement : néant

Commission de non utilisation : 0,20 % du montant

Demande de tirage : pas de montant minimum

Demande de remboursement : pas de montant minimum

Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité,**

- **ADOpte** le rapport ci-dessus-énoncé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat et toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'ouverture d'une ligne de trésorerie,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie dans les conditions prévues par le contrat.

10. FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE – REFECTION DES VOIRIES DE FONTBONNE ET DE BOIS LONG

L'assemblée est informée que dans le cadre du groupement de commande intercommunautaire pour le programme de réfection de voiries 2020, les voiries de Fontbonne et de Bois Long ont été retenues.

Le coût global est de **37 203 € HT**.

Le montant de la **subvention sollicitée est de 9 889 €**, soit le solde des Fonds de Concours 2017/2020.

Le plan de financement prévisionnelle de cette opération est le suivant :

- | | |
|----------------------------------|-------------|
| - Fonds de Concours Attractivité | 9 889,00 € |
| - Fonds Propres | 27 314,00 € |

Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

11. COVID 19 – INDEMNITES POUR LES TRANSPORTEURS

L'assemblée est informée qu'afin de l'imiter l'impact de la crise sur les entreprises de transport de voyageurs et ainsi permettre, à l'issue du confinement, une reprise rapide et dans de bonnes conditions de cette activité indispensable, la région a proposée un plan de soutien à ce secteur.

Une indemnité de confinement a été octroyée par la Région pour un montant de 8 361,00 €.

En tant que collectivité organisatrice secondaire des transports scolaires, il est nécessaire de passer certaines écritures comptables pour procéder au versement de l'indemnité versée à la commune pour les entreprises.

Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité,**

- **AUTORISE** l'ouverture des crédits avec les imputations budgétaires suivantes :
 - Recette de fonctionnement : chapitre 74 – article 7472 pour un montant de 8 361,00 €,
 - Dépense de fonctionnement : chapitre 014 – article 7489 pour le même montant,
- **AUTORISE** le versement de l'indemnisation conformément aux recommandations de la Région Auvergne Rhône Alpes,
- **PRECISE** que le nom de l'entreprise de transport bénéficiaire est TAXIS GRAILLE (43 320 – Chaspuzac).

ADMINISTRATION GENERALE

12. DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL SYNDICAL DU S. I. P. E. P.

L'assemblée est informée que la commune adhère au Syndicat Intercommunal de Production d'Eau Potable (S.I.P.E.P) et qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux, il convient de désigner les délégués titulaires et suppléants.

La composition du comité syndical S.I.P.E.P comprend :

	Délégations titulaires	Délégués Suppléants
BEAUX	2	2
BESSAMOREL	1	1
LE MAZET ST VOY	2	2
RETOURNAC	3	3
ST JEURES	2	2
ST JULIEN DU PINET	1	1
ST MAURICE DE LIGNON	3	3
YSSINGEAUX	5	5
TOTAL	19	19

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DESIGNE** Monsieur Daniel FAVIER et Monsieur Pascal MEILLER en tant que délégués titulaires au Conseil Syndical du S.I.P.E.P,
- **DESIGNE** Madame Sophie MOUNIER et Monsieur François CHABERT en tant que délégués suppléants au Conseil Syndical du S.I.P.E.P.

13. DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CAPTURES DE CARNIVORES ERRANTS

L'assemblée est informée qu'il convient de nommer le délégué titulaire et le délégué suppléant de la commune au Syndicat Intercommunal de Capture des Carnivores Errants.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DESIGNE** Madame Dominique LIOTIER en tant que délégué titulaire au Conseil Intercommunal de Captures de Carnivores Errants,
- **DESIGNE** Madame Christiane BEILLOT en tant que délégué suppléant au Conseil Intercommunal de Captures de Carnivores Errants.

14. DESIGNATION DES DELEGUES AU SECTEUR INTERCOMMUNAL D'ENERGIE

Il est rappelé à l'assemblée que le renouvellement du Conseil Municipal issu des élections municipales de mars 2020 entraîne, comme à l'accoutumée, un renouvellement général des instances délibérantes des Établissements Publics de Coopération Intercommunale et des Syndicats Intercommunaux ou Mixtes auxquels la commune est adhérente.

Le Syndicat Départemental d'Énergies qui regroupe les 257 communes de la Haute-Loire et dont la commune est donc membre, est composé de 18 Secteurs Intercommunaux d'Énergie (S.I.E.), qui ont à la fois le rôle de représentation des communes et qui permettent des réunions de travail au niveau local.

A cet égard, les statuts du Syndicat prévoient que **chaque commune désigne deux délégué(e)s pour siéger au Secteur Intercommunal d'Énergie auquel elle appartient**. Chaque Secteur constituera ainsi un collège électoral et désignera, en son sein, les délégués au Comité du Syndicat Départemental, à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par tranche de 3 communes regroupées dans le Secteur concerné.

La commune de BEAUX appartient au Secteur Intercommunal d'Énergie d'Yssingaux / Saint-Julien au sein duquel elle est donc représentée par deux délégué(e)s.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DESIGNE** Monsieur Christian HUMBERT et Monsieur Yannick CHALENCON en tant que délégué titulaire au Conseil Intercommunal d'Énergie.

15. DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

L'assemblée est informée que le Ministère de la défense sollicite la nomination d'un correspondant défense.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DESIGNE** Madame Dominique LIOTIER en tant que Correspondant Défense.

16. DESIGNATION DU DELEGUE AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

L'assemblée est informée qu'il convient de nommer le délégué de la commune au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DESIGNE** Madame Dominique LIOTIER en tant que Délégué au Comité National d'Action Sociale.

17. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE D'APPELS D'OFFRES

Il est rappelé à l'assemblée que, conformément à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est régie par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), selon le renvoi effectué par l'article 101 de l'ordonnance précitée aux articles L. 1414-1 et suivants du CGCT.

En conformité avec l'article L. 1411-5 du CGCT, la CAO est désormais obligatoirement composée de 4 membres titulaires : le Maire ainsi que trois membres titulaires élus au sein de l'assemblée délibérante.

Des suppléants sont également désignés en nombre égal à ceux des titulaires.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DESIGNE** les membres titulaires suivants pour la Commission d'Appels d'Offres :
 - Monsieur Daniel FAVIER, Maire (Président de droit),
 - Madame Marie-Josèphe PAULET,
 - Monsieur Eric FRAISSE,
 - Madame Christiane BEILLOT.
- **DESIGNE** les membres suppléants suivants pour la Commission d'Appels d'Offres :
 - Madame Océane BONNET,
 - Madame Magalie FAURE,
 - Monsieur Pascal MEILLER.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

18. CESSION DES PARCELLES A 743 ET A 744

L'assemblée est informée que l'ancienne cure de Beaux située sur les parcelles A 743 et A 744 d'une surface cadastrale totale de 928 m² a été mise à la vente par l'agence « NESTENN YSSINGEAUX » le 21 juin 2019 au prix de 105 000,00 € net vendeur.

Le 26 Mai 2020, Madame et Monsieur CARDOT ont fait une offre au prix de 113 000,00 €, auquel il y aura lieu de déduire la commission d'agence de 8000,00 € TTC (Commission d'agence à la charge de la commune par suite du mandat de vente numéro Y 312 7 en date du 21 Juin 2019).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la cession des parcelles A 743 et A 744 à Monsieur et Madame CARDOT au prix de 113 000,00 €,
- **ACTE** que les frais de notaires sont à la charge de l'acquéreur,
- **ACTE** que les frais de diagnostics et les honoraires d'agence sont à la charge de la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes et documents relatifs à ce dossier.